

ISFSC

Examens de juin : Le guide complet

Toutes les informations essentielles pour aborder vos évaluations avec sérénité.

Le cadre officiel de vos évaluations

La législation

- Le Décret « Paysage » et le règlement des études régissent le cadre des évaluations, dont l'inscription obligatoire aux examens.

L'objectif

- Valider les crédits des Unités d'Enseignement (UE) de votre Programme Annuel (PAE).

Le calendrier

- L'année académique compte deux sessions: janvier/juin (1ère session) et août (2nde session).
 - *Les examens en cours de premier quadri (session d'avril ou travaux d'évaluation continue) se rapportent à la période d'évaluation de juin.*

Votre check-list pour le jour J

Pour être admis.e en salle d'examen, vous devez vous présenter avec l'un des documents suivants :



**Votre carte d'étudiant
électronique**



Votre carte d'identité

L'arrivée et l'installation dans l'auditoire



Arrivez en avance

La mise en place commence **un quart d'heure avant l'heure officielle** de l'examen pour garantir un démarrage à temps.



Suivez les consignes

Conformez-vous aux instructions données par les personnes en charge de la surveillance.

Que se passe-t-il si vous êtes en retard ?



Vous ne serez plus admis.e dans le local si d'autres étudiant.e.s en sont déjà sortis.

Exception :

Si vous êtes tout de même admis.e malgré votre retard, aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Zéro distraction : les appareils électroniques

Il est **strictement interdit** d'utiliser tout **dispositif électronique** permettant le stockage de données ou la communication.



Cela inclut, sans s'y limiter :

- Smartphones
- Montres connectées
- Ecouteurs sans fil

**Sauf indication contraire et explicite du responsable de l'évaluation.*

La procédure pour justifier une absence

Où soumettre votre justificatif ?

Connectez-vous à la plateforme Student et rendez-vous dans la section « Mes absences ».



Quel est le délai ?

Votre justificatif doit être introduit dans les

dans les 48 heures

qui suivent le jour de l'absence.



Un point important : la « cote de présence »

~~cote de présence~~ ...n'existe plus.

Explication : Si vous ne présentez pas une évaluation, vous ne recevrez pas de « cote de présence ». La case correspondante sur votre relevé de notes sera simplement vide.

Implication : Votre absence est considérée comme un échec.

Publication des résultats



Tous les résultats des évaluations de juin (y compris celles d'avril) seront disponibles **après les délibérations** de juin sur la plateforme Student.

- Le 22 juin pour la section Assistant.e Social.e (cours du jour)
- Le 23 juin pour la section Communication et Ecriture multimédia
- Le 23 juin à 17h pour les étudiants d'année diplômante des trois sections. Une attestation de réussite sera délivrée aux étudiant.e.s diplômé.e.s.
- Le 25 juin pour la section Assistant.e Social.e (HD)

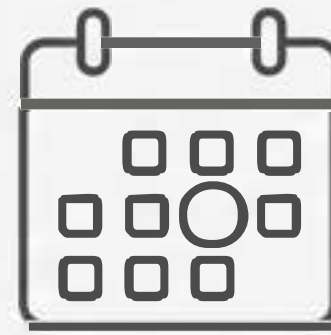
Un relevé de notes sera automatiquement disponible pour toutes et tous via Student, 2 jours plus tard.

Consultation des copies :



Quoi ?

La « visite de copie » est votre opportunité de consulter votre évaluation et de comprendre votre note.



Quand ?

Elle est organisée entre le **23** et le **26 juin 2026**.



Comment ?

Vous devez vous manifester dans les **24h** qui suivent l'annonce de vos résultats à votre enseignant.e, par mail. Il ou elle vous communiquera ensuite les modalités de sa visite des copies (date et heure).

Une question sur une cote ? La marche à suivre



Étape 1 : Obligatoire

Participez à la séance de visite de copie organisée pour l'évaluation concernée.



Étape 2 : Uniquement après l'étape 1

Adressez-vous au secrétariat académique pour toute question relative à votre cote.

Modalités de recours : consultez l'article 102 du Règlement des études.

Attention : inscription à la seconde session du 23 au 29 juin 2026 via Student.

Des questions ?



Le guide de référence

Consultez le « Guide de survie académique », disponible sur les valves d'année.



Un contact direct

Passez voir le secrétariat académique (bureaux 310/312) ou votre coordination d'année.



Par écrit

Écrivez à
secretariat.academique@isfsc.be

**Bonne préparation et
pleine réussite pour
votre session !**

HAUTE
ÉCOLE
ISFSC